Paris, le 5 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ZRR : le Premier ministre confirme l'orientation défendue par l'AMF

Après avoir obtenu le prolongement des « Zones de Revitalisation Rurale » (ZRR) dont l'extinction était prévue pour 2024, l'AMF a plaidé pour que les communes sortantes puissent continuer d'en bénéficier, ce que le Premier ministre a confirmé hier.

L'AMF a toujours défendu les ZRR, seul dispositif spécifique à la ruralité, et elle a présenté des propositions pour le pérenniser et le moderniser.

Pour le Président de l'AMF, David Lisnard, « *la ruralité n'est pas un archaïsme ou un folklore mais au contraire un élément de modernité, de prospérité économique, de transition écologique, et de rayonnement culturel. C'est à ce titre qu'il faut défendre sa capacité de développement.* »

Après avoir obtenu en lien avec le Sénat que les ZRR soient préservées dans le nouveau dispositif « France Ruralité Revitalisation » (FRR) et que le nombre de bénéficiaires ne diminue pas, l'AMF a plaidé pour que les communes sortantes qui le souhaitent puissent rester en ZRR.

Aussi, l'AMF se félicite de la déclaration du Premier ministre à l'Assemblée nationale hier, qui a annoncé le maintien « *dans le dispositif des ZRR des 2 200 communes qui devaient en sortir en application de la réforme* ». Elle demeurera vigilante sur la traduction de ces annonces dans le projet de loi de finances pour 2025.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr